

# L'OMPIC maintient le cap des réalisations

● L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale fait le bilan de sa stratégie 2011, qui a connu de nombreuses réalisations, dans le but d'encourager l'entrepreneuriat

PAR I.T

Si la création peine à prendre sa vitesse de croisière, ce ne sont pas les mesures d'encouragement qui manquent. Preuve en est, la modernisation du registre de commerce figure parmi les grands chantiers du Maroc, dans lesquels «*l'OMPIC est fortement impliquée*», explique Adil Maliki, directeur général de l'Office. Ce chantier vise, d'une part, la simplification des procédures de création d'entreprise et, d'autre part, l'amélioration de l'accès à une information fiable et actualisée sur l'entreprise marocaine. À cet effet, l'année 2011 a connu la poursuite du projet de modernisation du registre de commerce initié en 2009, en partenariat avec le ministère de la Justice. Pour rappel, ce projet vise à mettre en place une plateforme commune entre les registres locaux et le registre central de commerce, permettant une meilleure communication et un meilleur échange de données, ainsi que la mutualisation des ressources et des outils. Il a pour objectif majeur de fournir au public un service de consultation en ligne et en temps réel, des informations sur les entreprises. Les actions réalisées au cours de l'année 2011 ont porté sur les essais des applications informatiques développées, le développement des interfaces entre le système informatique de l'OMPIC et celui du ministère de la Justice, ainsi que la mise en service du lien reliant l'Office au tribunal de commerce de Casablanca, l'installation du système au niveau du tribunal de Casablanca et la finalisation du portail e-RC, destiné à la consultation en temps réel des informations sur les entreprises. Enfin, le démarrage des tests de la plateforme d'actualisation et d'échange de données fait également partie des réalisations.

Pour le détail, le lancement officiel de ce projet est prévu pour le premier semestre 2012 et sera accompagné par la signature d'une convention de partena-



deuxième temps réaliser l'objectif relatif à la généralisation de ce système à tous les usagers et à toutes les formes juridiques. Toujours dans les réalisations 2011 de l'OMPIC, de nombreux scénarios d'échange des dossiers de création auprès des parties prenantes au processus de création ont été déterminés. D'autre part, des spécifications techniques de la solution informatique sont actuellement élaborées, ainsi qu'un examen plus approfondi des amendements des textes juridiques, qui permettront in fine le traitement en ligne de la création d'entreprise. En revanche, une proposition d'un texte de loi concernant l'organisation des professionnels agréés est encore au point

**Le bilan de l'année 2011 a également été marqué par le démarrage de la phase de réalisation du projet de création en ligne de l'entreprise «CREOL».**

mort. Il s'agit là de l'amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'adaptation aux évolutions qu'a connues le cadre juridique international en matière de propriété industrielle. Pour rappel, en vue d'assurer une protection des droits de propriété industrielle conforme au plus hauts standards, l'Office marocain de la propriété industrielle a procédé, courant 2011, à la révision d'un certain nombre de dispositions de la loi 17-97. Le but était d'améliorer, principalement, le système national des brevets d'invention et de consolider le système des marques en vigueur. Un comité juridique interne, avec l'assis-

riat entre le ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies et celui de la Justice. Ce n'est pas tout! Le bilan de l'année 2011 a également été marqué par le démarrage de la phase de réalisation du projet de création en ligne de l'entreprise «CREOL» ([www.lesechos.ma](http://www.lesechos.ma)). Ce projet, qui vise à fa-

ciliter la démarche de création de l'entreprise et offrir un service de création en ligne, sera réalisé en deux temps. Le premier permettra la création de la SARL par des professionnels agréés, pour dans un

tance d'experts, émanant d'organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI-France), a été mis en place. Il a pour mission la préparation des amendements du projet.

## L'OMPIC s'internationalise

L'année 2011 a connu la préparation de l'adhésion du Maroc aux traités en matière de propriété industrielle notamment le traité de Singapour sur le droit des marques, l'acte de Genève de l'arrangement de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ainsi que

l'arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, l'arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets et l'arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des

marques. Dans cette optique et dans le cadre de sa visée internationale, le Maroc a ratifié, le 01 juillet 2011, le traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière des brevets. Pour rappel, ce traité, administré par l'OMPIC, vise à

simplifier la procédure, rendre le brevet plus attractif et réduire le risque en termes de protection de la santé et de l'environnement du transfert des micro-organismes. Ce cadre légal concerne évidemment les États membres signataires aujourd'hui au nombre de 74 États y compris le Maroc.